



**Séance du 03 février 2015**

Nombres de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an deux mil quinze, le trois février à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger GARNIER, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 janvier 2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 26 janvier 2015.

Présents : MM GARNIER Roger, CHEVRIER Eric, GOUGEON Léandre, MORIN Alain, LEBLANC Stéphanie, GUÉDÉ Philippe, MAINGARD Dominique, MOTTIN Emmanuelle, BABIN Laurent, MILLE Julie, SONNET Anne formant la majorité des membres en exercice

A été nommé secrétaire : Léandre GOUGEON

Adoption du PV de la séance du 16 décembre 2014 : Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 est adopté en l'état à l'unanimité des membres présents.

**D2015-02-01**  
**VOTE DES SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal après que les Conseillers se soient retirés pour le vote de l'association dont ils font partie du bureau et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

▶ Union Sportive CHAMPÉON MONTREUIL-POULAY.....	200.00 €
▶ Prévention Routière.....	35.00 €
▶ Chambre des Métiers.....	40.00 €
▶ Défense des cultures.....	134.00 €
▶ CCAS.....	2 000.00 €
▶ Amicale Laïque MONTREUIL-POULAY.....	1 700.00 €
▶ Club de la gaieté MONTREUIL-POULAY.....	400.00 €
▶ Association Marchons Ensemble MONTREUIL-POULAY.....	800.00 €
▶ Les Amis du P'tit Montrepou.....	Ajourné
▶ Association Roul'Cool.....	200.00 €
▶ Football – Club LASSAY.....	150.00 €
	<b>5 659 €</b>

Par ailleurs, pour les associations suivantes :

- **Association marchons ensemble à Montreuil-Poulay** : la subvention ne sera versée qu'après l'assemblée générale programmée le 28 février 2015 sous réserve que des animations soient proposées et réalisées en 2015.

- **Les amis du p'tit Montrepou** : l'article 1<sup>er</sup> des statuts de l'association précise : « L'association dite les Amis du p'tit Montrepou ...a pour but de promouvoir l'image de Montreuil-Poulay et des environs.. ». Il est noté par l'ensemble des conseillers municipaux que les articles du mensuel ne font que très rarement la promotion de l'image de la commune.

Il est d'autre part signalé que la composition du bureau transmise aux services de l'état est celle de décembre 2008, date de la constitution de l'association. De toute évidence la majorité des membres figurant dans le bureau ne sont plus dans l'association et de plus, depuis quelques années, il n'y a plus non plus d'assemblée générale annuelle.

Le versement d'une subvention pourra être réétudié ultérieurement lorsque les preuves de régularisation des points ci-dessus mentionnés auront été transmises à la mairie.

- Les épingle(s) : actuellement cette chorale de Montreuil-Poulay est une association de fait. Ce statut ne permet pas le versement d'une subvention. Les responsables envisagent de la faire évoluer vers une association classique (loi 1901).

#### **D2015-02-02**

#### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 – REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 16 décembre 2014, la décision de créer un emploi de non titulaire à temps non complet (agent recenseur), pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers pour la période allant de début janvier à mi-février 2015 a été actée.

Il convient de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de rémunérer l'agent recenseur sur la base d'un forfait brut d'un montant de 973 €  
Les cotisations obligatoires seront déduites de la rémunération.

CHARGE monsieur le maire des démarches afférentes.

#### **D2015-02-03**

#### **REMBOURSEMENT SUITE A SINISTRE – SALLE DES FETES**

Monsieur le maire rappelle que les travaux de réparation ont été effectués suite au sinistre du plafond de la salle des fêtes.

Le coût total des travaux s'est élevé à la somme de 8 223.50 € TTC.

Il informe que le remboursement total de l'assurance pour ce sinistre en tenant compte de la vétusté et des clauses du contrat s'élève à la somme de 7 163.32 €.

Le conseil municipal après délibération,

ACCEPTE le remboursement d'un montant de 7 163.32 € dont un premier acompte de 4 241.80 € a été versé en septembre 2014.

CHARGE monsieur le maire des démarches afférentes.

**D2015-02-04**  
**ADHÉSION A LA CHARTRE SOLIDARITÉ EAU 2015**

Le Conseil Général propose une action de soutien auprès des personnes en situation de précarité dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement. Ce dispositif permet d'éviter des coupures eau pour impayés.

Les dossiers des demandeurs doivent être déposés par une assistante sociale pour pouvoir bénéficier d'une aide.

Deux possibilités sont proposées si la collectivité décide d'adhérer à la charte solidarité-eau :

- soit un abandon de créance
- soit une participation financière

Le conseil municipal après délibération,

DECIDE de renouveler son adhésion à la charte solidarité-eau pour l'année 2015 à hauteur de 0.2049 € par abonné.

Une participation financière estimée à 52.00 € sera versée au fonds de solidarité pour le logement du conseil général.

CHARGE monsieur le Maire des démarches afférentes.

**D2015-02-05**  
**TRAVAUX ECOLE LUCIE AUBRAC**

Monsieur le maire rappelle que lors de la précédente séance, il avait été décidé de solliciter des devis pour le remplacement des huisseries de l'école Lucie Aubrac devenues vétustes.

Il informe qu'une réflexion menée avec le 1<sup>er</sup> adjoint après avoir constaté le mauvais état de la couverture de l'école les a conduits à étudier des propositions de réfection de celle-ci permettant avec le remplacement des fenêtres plus isolantes une meilleure isolation du bâti.

La pose de panneaux photovoltaïques sur la partie orientée au sud permettrait par ailleurs une production d'énergie qui est estimée à 9 000 kWh/an pour un prix de rachat prévisionnel de 0.26550 € le kWh.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différentes propositions, après que monsieur Eric CHEVRIER se soit retiré et après en avoir délibéré,

DECIDE dans un premier temps de solliciter les subventions sur les propositions suivantes :

	Entreprises	Montant H.T
1. Couverture	Ent CHEVRIER	16 282.98 €
2. Menuiseries	Ent DENOS	14 949 €
3. Panneaux photovoltaïques	SASU CONSEILS D'ARTISANS	25 040 €
<b>TOTAL :</b>		<b>56 271.98 €</b>

SOLLICITE au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 (D.E.T.R) une subvention à hauteur de 30 % au titre de la transition énergétique.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document afférent à la présente décision.

## TRAVAUX EN COURS

Monsieur le maire informe de l'avancement des travaux sur la commune :








- aménagement du bourg de Montreuil : compte rendu du RDV du 30 janvier 2015 avec monsieur Thierry MALENFANT et indication du planning prévisionnel des travaux.

- travaux église de Montreuil : les travaux de maçonnerie sont actuellement effectués par Philippe TANCHOT, agent technique. Il sera ensuite procédé à la pose d'un bardage clin au fond de l'église.

- aménagement de l'espace détente - jeux : les travaux de terrassement réalisés par l'entreprise Moussay sont terminés. Prochaine étape, étude pour la plantation d'arbres, d'arbustes, plantes grimpantes, vivaces...

- radar (côté école) : est repartit à l'usine pour réparation

## DIVERS :

-  Mayenne – habitat : réponse défavorable à la demande de construction de 2 logements locatifs
-  Représentations de la troupe théâtrale des 3 Rivières – Commune de Chantrigné et CHS de Mayenne
-  Tour de garde pour les élections départementales les 22 et 29 mars 2015
-  Commission travaux : RDV à l'église de Montreuil le mercredi 4 février 2015 à 17 heures
-  Commission finances le mardi 3 mars 2015 à 20 heures
-  Commission scolaire : jeudi 12 février 2015 à 20 heures
-  Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 24 mars 2015 à 20 h 30 (20 h pour les membres du CCAS)

## EMARGEMENTS

<b>GARNIER Roger</b>	<b>CHEVRIER Eric</b>	<b>GOUGEON Léandre</b>
<b>MORIN Alain</b>	<b>LEBLANC Stéphanie</b>	<b>GUÉDÉ Philippe</b>
<b>MAINGARD Dominique</b>	<b>MOTTIN Emmanuelle</b>	<b>BABIN Laurent</b>
<b>MILLE Julie</b>	<b>SONNET Anne</b>	